

## MONTANGES

**Funérailles.** — Samedi après-midi ont eu lieu les funérailles de Mme François Devaux, née Mermet, négociante à Billiat, où elle est décédée dans sa 71<sup>me</sup> année, mais qui avait désiré dormir son dernier sommeil dans son village natal de Montanges.

Elle était bien connue et estimée de toute notre population, qui a suivi son convoi funèbre.

Nous présentons à toute la famille nos vifs sentiments de condoléances.

**Concours de belote.** — Dimanche 6 mars, à 14 heures, un grand concours de belote est organisé au café Gorsse.

**Hyménée.** — Samedi 26 février, a été célébré le mariage de M. Jean Bertolini avec Mlle Bernadette Pernod.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

**Libéralité.** — A la suite du concours de belote du 20 février à l'hôtel Famy, les organisateurs ont versé une somme de 650 fr. au profit de la souscription pour le monument départemental aux morts du Maquis de l'Ain. Remerciements.

9 juin 1962 : Décès d'Henri Grenard.

## MONTANGES

**Décès.** — C'est avec peine que, samedi matin, nous avons appris le décès, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 65 ans, de M. Henri Grenard, cultivateur à Flay.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin, au milieu d'une nombreuse affluence de parents et d'amis qui ont accompagné ce brave et honnête homme à sa dernière demeure.

A son frère Maxime et à toute la famille, nous adressons nos sincères condoléances.

## CHATILLON-DE-MICHAILLE

**Garnet rose.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'Alain-Maurice, deuxième garçon de M. Cart Arthur, exploitant agricole à «La Plaine». Félicitations et vœux.

### Etat civil de mai

*Naissances:* Vincent Dumercq; Eric Moutote; Alda Dehimat; Daniel Beauquis; Guy Josserson; Gérard Vanel; Laurence Franzi; Fabienne Tassin; Suzanne Jacob; Anne Dérobert.

16 janvier 1949 : Ecole d'Echazeau.

L'école d'Echazeau qui a été supprimée l'année dernière à cause du trop petit nombre d'élèves ne rouvrira jamais ses portes; le conseil municipal pense que ces bâtiments importants conviendraient à l'installation d'une colonie de vacances. Il signale au comité départemental des colonies la disponibilité de ce bâtiment en y ajoutant tous les renseignements sur sa situation, sa nature et son état.

## 20 juin 1949 : Cie des pompiers.

Monsieur le maire expose à ses conseillers qu'il n'y a aucun corps de sapeurs-pompiers dans la commune et qu'il est d'utilité publique d'en créer un et de le doter du matériel nécessaire pour parer à tout sinistre, la population étant de 295 habitants. Les conseillers approuvent et font la demande en préfecture pour obtenir l'autorisation de cette création.

1949 : La rétribution à verser par la commune au conducteur du corbillard passe à 400 francs par enterrement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'aucun corps de sapeurs-pompiers n'existant dans la commune il est d'utilité publique d'en créer un et de le doter du matériel nécessaire pour parer à tout sinistre.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, approuve et demande à Monsieur le Préfet de lui faire l'autorisation nécessaire pour la création d'un corps de Sapeurs-Pompiers.

Considérant que la population communale est de 259 hts

Par délibération antérieure, le conseil avait fixé à 200 fr l'indemnité à allouer au conducteur du corbillard, lors d'un enterrement. Ce tarif se révélant insuffisant, le Conseil Municipal fixe à 400 fr la rétribution à verser soit 200 fr par la commune et 200 fr par la famille.